

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS**

Date	25/10/2018
Lieu	Salle des Mariages
Présents	Benjamin DEMIRDJIAN, le Maire, Elise ROIG, André APARICIO, Jean Marc SANCHEZ, Michel BASCHIERI, Valérie RIMBAUD, Catherine VENTURINO-GABELLE, Serge PELLEGRINO, Gilbert ROUBAUD, Alain VAURY, Edmonde CORTI, Christian IMBERT, Monique BAGNIS, Hélène SABATIER, José FERNANDEZ DE MOYA, Bernard TREMELLAT
Absents	MME CAILLAT-LANZA Catherine MME GIRODENGO Edith MME JAUFFRET Céline MME AUTRAN Francine M PAILLAT Dominique MME ALLARD Régine MME CHAHVERDI Guilda
Procurations	MME AUTRAN à MME ROIG MME CHAHVERDI Guilda à MME VENTURINO GABELLE MME ALLARD Régine à MME RIMBAUD MME CAILLAT-LANZA Catherine à MME CORTI
Quorum	16/23
Heure d'ouverture de la séance	18H30
Heure de clôture de la séance	20H00
Présidence	M. Le Maire. M.Demirdjian
Secrétaire	5 voix pour la candidature de Mme BAGNIS 15 voix pour la candidature de Mme SABATIER  MME SABATIER élue secrétaire de séance.
Public	oui

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.  
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel

<b><u>INFORMATION : PRESENTATION DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE</u></b> <b><u>REPLACANT LES LISTES ELECTORALES</u></b>	
<b>Dossier N°1 :</b>	<b>OUVERTURE DE SEANCE/ APPROBATION DU PV 09/2018</b>
<i>Débat</i>	<p>MME VENTURINO GABELLE, demande les modifications suivantes : en page 2 à la première ligne il fallait noter « c'est bien ça c'est amélioré » et non pas la phrase alambiquée notée.</p> <p>Concernant les fonds de concours, Mme VENTURINO GABELLE souhaite la modification suivante : « si on prend votre projet de la Rouguière c'est peu, et si on prend la totalité c'est que vous n'avez même pas 120 000€ d'autofinancement pour la Rouguière. »</p> <p>En dossier N°3 Mme VENTURINO GABELLE parlait de mettre un minuteur et un capteur pour l'éclairage.</p> <p>En page 5 Dossier elle a demandé si le chemin des Camps est compté dans le calcul, ça n'est pas très français selon MME VENTURINO GABELLE.</p> <p>En page 6 Dossier N°9, on pourrait profiter de la modification de cette convention pour modifier cet article sur la fréquentation en septembre, cette précision n'a pas été notée dans le</p>



	<p>PV.</p> <p>MME VENTURINO GABELLE souhaite modifier le point suivant en page 7 : « Je ne dis pas le contraire je précise juste les choses ».</p> <p>En page 8 dossier N°12, concernant le débat sur le prochain programme de vide protection : Selon Mme VENTURINO GABELLE, M.Pellegrino a dit à M.TREMELLAT « ne parle pas des Marreliers », MME VENTURINO GABELLE a répondu « pourquoi pas des Marreliers c'est Barjols aussi ».</p> <p>MME VENTURINO GABELLE a également complété : « Pourquoi pas une amende en plus des 120€ » ? , M.PELLEGRINO a répondu : « il y a une amende en plus il ne faut pas abuser, on pourra augmenter après si besoin ».</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 15</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention : 5 VAURY, BAGNIS, TREMELLAT, VENTURINO GABELLE, CHAHVERDI</p>

<b>Dossier N°2 :</b>	<p>Compte rendu des décisions du maire prises en fonction de ses délégations en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</p>
<b>Débats</b>	<p><b><u>Décision 2018-013 FIXATION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DU CASTELLAS AU 25 OCTOBRE 2018</u></b></p> <p><b><u>Tarifs particuliers</u></b>          Pour les <u>Personnes domiciliées à Barjols</u> : Week-end : 150 € / Une journée hors week-end (du mardi au jeudi) : 100 €          Pour les <u>Personnes habitant hors commune</u> : Week-end : 250 € / Une journée hors week-end (du mardi au jeudi) : 100 €</p> <p><b><u>Tarifs Associations</u></b>          2 jours : 100 € / Journée (du mardi au jeudi) : 50 € / Forfait Loto : 50 € / Assemblée Générale : Gratuit</p>



Dossier N°3 :	Proposition du prix de vente d'une partie de la rue du Barri
<i>Débats</i>	<p>M. Imbert expose, que la cession d'une partie de la rue du Barri a été approuvée au conseil municipal de septembre et une enquête publique s'est déroulée durant 15 jours du 10 octobre 2018 au 23 octobre 2018.</p> <p>M. le Maire propose la mise en vente de cette partie (18 m<sup>2</sup>) de la rue du Barri pour un montant de 1000 €.</p> <p>M. Imbert précise que le prix proposé n'équivaut même pas aux frais déboursés par la Mairie : frais de géomètre et de commissaire enquêteur.</p> <p>MME VENTURINO GABELLE trouve que ça fait cher pour un petit bout de rue et précise que les frais supportés par la collectivité sont élevés.</p> <p>M. Imbert répond que c'est le prix du M2 constructible, et que ça apporte une plus value à son bien situé à proximité.</p> <p>M. Roubaud précise que la commune en a pour plus de 1000€ de sa poche donc ça n'est pas cher, ça reste largement correct en rapport aux fais engagés et précise que se sont les conditions pour acheter. Il aurait dû payer l'équivalent du montant total des frais.</p> <p>Mr IMBERT précise : il était hors de question de le céder à l'Euro symbolique</p> <p>Mr le Maire dit qu'on ne doit pas brader.</p> <p>Mme BAGNIS : ça engendre des frais mais on ne doit pas passer à côté.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 20</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

<b>Dossier N°4 :</b>	Modification de la convention avec le club du Castellans pour la mise à disposition de la salle
<b>Débats</b>	<p>M. Imbert expose que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suite aux travaux de sécurité effectués au foyer du Castellans</li> <li>- suite au passage de la commission de sécurité</li> </ul> <p>- l'article 5 doit être modifié pour répondre aux consignes de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interdiction d'utiliser la cour intérieure</li> <li>- obligation de laisser la porte d'entrée ouverte</li> <li>- le local vitré ne doit servir que de bureau et d'espace de rangement</li> <li>- l'emplacement du mobilier ne doit en aucun cas gêner l'accès aux issues de secours</li> <li>- respect de la capacité d'accueil des locaux :</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;"><i>Salle polyvalente : 115 personnes assises</i> <i>Salle dédiée à l'association : 110 personnes assises</i></p> <p>M.TREMELLAT, demande si la cour n'est pas conforme ? M. IMBERT précise que non, donc si elle est utilisée c'est à leur risque et péril demande Mme BAGNIS ? M. Le Maire précise que oui. Mr TREMELAT précise : donc, c'est râpé.</p> <p>Mr le MAIRE explique que les services technique ont rénové tout le comptoir de la cour ce qui était vraiment nécessaire.</p> <p>Mme BAGNIS demande si ça ne risque pas de mettre la mairie en porte à faux le fait de réparer ce comptoir et d'avoir rénové la cour alors que l'endroit est interdit par la commission de sécurité. Ça prête à confusion. M.IMBERT précise que vu l'état de la cour, c'était de fait nécessaire de la rénové pour le respect des lieux. M. Le Maire précise que l'on se doit de respecter les consignes de la commission de sécurité et d'appliquer les mesures prescrites dans le rapport.</p> <p>S'engage une discussion à bâton rompu sur le fait qu'on utilise ce lieu depuis toujours y compris avec des enfants. Mr TREMELAT dit que les gens sont de plus en plus procéduriers.</p>
<b>Vote</b>	<p>Pour : 20</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

<b>Dossier N°5 :</b>	convention de mise à disposition de la salle du 1 <sup>er</sup> étage du Castellans au profit de Li Tripeto
<b>Débats</b>	<p>M.IMBERT fait lecture de la délibération et propose : Dans le cadre de l'aide aux associations barjolaises, il est proposé de mettre à la disposition précaire de l'association LI TRIPETTO, le Premier étage du CASTELLAS, à titre gratuit.</p> <p>MME RIMBAUD demande les horaires : le samedi toute la journée</p> <p>MME VENTURINO GABELLE soulève que la convention est datée au 1<sup>er</sup> janvier et que nous sommes le 25/10, ça fait tard pour passer la convention.</p> <p>M. le MAIRE précise que l'activité de l'association était en sommeil, et que l'association prépare un évènement : célébration 20 ans de la mort de Marius Fabre et elle va de fait reprendre son activité, d'où la passation tardive de la convention, en réalité les locaux n'étaient pas utilisés pour le moment.</p> <p>Mr IMBERT précise que par facilité, cette convention sera renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier comme</p>



	toutes les autres. Mme CORTI demande pourquoi ne pas faire une convention directement pour 12 mois. Mr IMBERT répond que c'est par simplification qu'elles sont faites au 1 <sup>o</sup> janvier
<b>Vote :</b>	Pour : 20 Contre : Abstention :

<b>Dossier N°6</b>	<b>Convention de mise à disposition de la salle de danse du centre Elias au profit de l'association LAFABRIK</b>
<b>Débats</b>	M.IMBERT fait lecture de la délibération et propose : dans le cadre de l'aide aux associations Barjolaises, il est proposé de mettre à la disposition précaire de l'association LA FABRIK, la salle de danse du 1 <sup>er</sup> étage du centre ELIAS, à titre gracieux. Mise à disposition gracieuse comme pour les autres associations. Mme VENTURINO GABELLE précise que la convention est datée de ce jour et que l'activité s'est arrêtée en Juillet, donc elle est décalée au niveau des dates comme pour la convention précédente.
<b>Vote :</b>	Pour ; 20 Contre : Abstention :

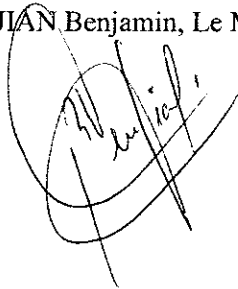
<b>Dossier N°7 :</b>	<b>Adoption d'un règlement d'occupation de la salle du Castellás suite à sa réouverture en vue de la location</b>
<b>Débats</b>	M.PELLEGRINO fait lecture de la convention de location et expose ;  -Suite à l'avis favorable émis par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Brignoles en date du 11 octobre 2018 - De proposer la mise à disposition de la salle du Castellás, avec contrepartie financière (Décision du Maire pour fixation des tarifs) - A cet effet, d'adopter le règlement intérieur d'utilisation de la salle du Castellás, comme annexé à la présente .M.PELLEGRINO fait lecture du règlement Il convient de préciser que la capacité d'accueil énoncée par M.PELLEGRINO est erronée, celle-ci est rappelée par M. Imbert, la salle polyvalente a une capacité d'accueil de 125 personnes assises. MME ROIG demande si pour les mariages ça ne va pas faire du bruit ? MME ROIG n'est pas favorable pour une location pour les mariages.MME SABATIER complète que les fêtes de mariage ne doivent pas être autorisées dans cette salle et qu'elle mettrait : « à l'exception des mariages » de la convention, MME VENTURINO GABELLE est d'accord également.  Tout le monde est d'accord pour lever les locations pour les fêtes de mariage dans la convention.  M.TREMELLAT, demande si la porte de la salle polyvalente est une porte de secours ? M. Le Maire précise que non ça n'est pas une porte de secours, c'est la porte qui donne sur l'allée Anatole France qui est de secours. (Elle est interdite d'accès, elle donne sur la cour) je mettrais plutôt : la porte qui donne dans la cour est interdite. M.IMBERT précise que s'il y a un incident quelconque c'est bien que la porte reste ouverte par mesure de sécurité.

	<p>Me le Maire précise que c'est la 1<sup>o</sup> fois qu'on loue cette salle et qu'on verra ce que ça donne. Mme SABATIER demande à ce qu'on enlève de la convention « appareils de cuisine » puisqu'il n'y en a pas.</p> <p>M. le MAIRE précise que pour ouvrir la salle au public il faut suivre les recommandations de la commission de sécurité c'est une obligation.</p> <p>MME VENTURINO GABELLE précise « qu'honnêtement cette salle, vu les restrictions imposées ne va pas être louée, je la laisserai pour les événements économiques et culturels uniquement ». M.IMBERT dit qu'on fait un essai ce qui nous permettra de faire le point. On ne va pas se mettre des barrières sans savoir. On attend quelques mois et on reverra la question. S'il y a des problèmes on reverra le règlement. MME VENTURINO précise qu'il est déjà assez restrictif, M.IMBERT précise qu'il peut évoluer, être modifié, il faut voir.</p>
<p><i>Vote</i></p>	<p>Pour : 18                  Contre : 1 VENTURINO-GABELLE                  Abstention : 1 RIMBAUD</p>

MME SABATIER Hélène,



M.DEMIRDJIAN Benjamin, Le MAIRE



PV arrêté le 30/10/2018